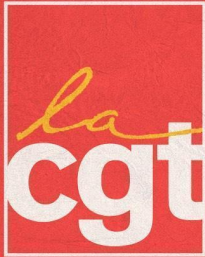


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

PLFSS 2027 – Politique familiale : des économies au détriment des familles et des étudiants malgré un excédent de la branche

À l'approche de l'élaboration du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), les pistes d'économies envisagées par le gouvernement en matière de politique familiale se précisent. Alors que la branche Famille affiche un excédent de près de 1,2 milliards d'euros en 2025, il n'est nullement question d'en faire bénéficier les familles : le gouvernement entend au contraire mettre en œuvre de nouvelles mesures d'économies ou procéder à une réorientation des fonds existants.

Le rapport IGAS-IGF commandé par le Premier ministre, intitulé sobrement « Revue de dépenses relative à l'efficacité des politiques familiales » et publié le 14 août, prévoit près de 2,5 milliards d'euros d'économies à court terme et jusqu'à 4,2 milliards à long terme. Autant de dépenses supplémentaires que les parents et leurs enfants devront supporter si elles sont mises en œuvre.

La CGT dénonce avec force l'ensemble de ces orientations, et en particulier les mesures suivantes :

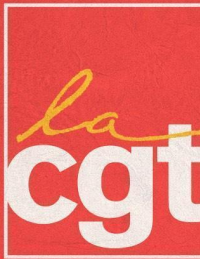
La réduction des APL pour les étudiants, par l'intégration des revenus des parents dans leur calcul. Cette mesure est particulièrement injuste au regard de la précarisation croissante des étudiant-es, qui constituent l'une des catégories de population les plus fragilisées économiquement. Elle revient à faire peser sur les familles une charge supplémentaire, sans tenir compte de la réalité des situations familiales.

La suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité accordée aux familles dont les enfants sont dans l'enseignement secondaire ou poursuivent des études supérieures, viendra alourdir davantage le coût de la scolarité et des études pour de nombreux ménages.

La nouvelle réduction du montant des allocations familiales pour les familles les plus aisées, qui s'inscrit dans la continuité de la modulation des allocations introduite en 2015 et que la CGT a toujours combattue.

L'harmonisation à la baisse de certaines prestations, au motif qu'elles bénéficieraient davantage aux familles les plus aisées. Cette logique remet fondamentalement en cause le

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



principe d'universalité de la Sécurité sociale, pierre angulaire de notre système de protection sociale, que la CGT entend défendre sans concession.

Une partie des économies ainsi dégagées serait réorientée vers la lutte contre la pauvreté et vers le secteur de l'accueil de la petite enfance, qui traverse une crise particulièrement grave. Si la CGT ne peut qu'être favorable à un renforcement des moyens dans ces domaines, elle refuse que ce financement se fasse au détriment d'autres droits familiaux et au prix d'un démantèlement progressif de l'universalité des prestations.

Montreuil, le 21 août 2026